

Le conseil

Voici des extraits des Instructions officielles pour l'enseignement en classe de perfectionnement et en classe de collège qui nous ont paru dignes d'intérêt :

Classes de perfectionnement – élèves de 6 à 14 ans – activités centrées sur l'adaptation sociale et le monde du travail : « *Les activités de socialisation visent à l'intégration au groupe, cherchent à développer le sens de la responsabilité et l'aptitude à la communication. Il y a lieu en particulier, dans cette perspective, de prévoir l'autogestion de la coopérative, la création de conseils de classes.* »

Classes de collèges : « *On doit aider l'enfant à franchir les étapes qui feront de lui un être social capable de participer à la vie de l'établissement et à la vie en société.*

– *L'élève doit évaluer sa progression par rapport à lui-même et par comparaison avec les autres.*

– *L'habitude de l'analyse et du jugement doit permettre aux élèves de se situer dans un monde complexe et en évolution, de mieux maîtriser les changements qui caractérisent notre société et, grâce à cette compréhension, d'y intervenir activement. D'où la nécessité pour l'élève de maîtriser l'expression orale. Par ailleurs : « La pensée authentique implique échange et dialogue et suppose la fréquentation approfondie des autres et une pratique régulière de la parole dans le groupe. »*

Il nous a paru pertinent de rappeler ces instructions avant d'exposer notre conception du conseil :

Le conseil nous apparaît comme « *la clef de voûte de toute l'organisation coopérative, il permet le partage des responsabilités, des tâches, la gestion du temps et de l'espace, le règlement des conflits, l'élaboration des lois* ». (in *L'Organisation coopérative d'une classe*, P. Robo, 1985.)

De plus, le conseil a un rôle fédérateur au sein d'un groupe constitué arbitrairement. Il va donc contribuer à assurer l'unité de la classe.

Enfin le fonctionnement du conseil permet à chacun de prendre la parole. Ainsi l'enfant sera amené à devoir, puis vouloir s'exprimer sur des sujets qui, pour lui et le groupe, seront porteurs de sens, seront de vrais enjeux : l'authenticité des situations garantit l'implication de l'élève dans

l'intervention orale. Quant aux jeunes qui n'ont jamais été confrontés à ce type de fonctionnement, et dont l'échec repose souvent sur une forte inaptitude à l'expression orale, la pratique du conseil les oblige à prendre position, soit verbalement, soit par vote. Ceci pour défendre des avis ou propositions auxquels ils sont attachés. L'obligation de s'exprimer de façon claire pour autrui et pour le groupe est inévitable.

La présence d'enjeux réels au sein de cette prise de parole pousse l'enfant, le jeune, à se l'approprier et à l'utiliser dans le but d'être compris et reconnu. L'expression orale est donc travaillée comme un outil qui servira à la reconnaissance de l'individu par ses pairs.

Synthèse des démarches pratiques

Le conseil se traduit par :

- des délégations de pouvoir ;
- l'élaboration, la mise en forme et la rédaction de règles de fonctionnement ;
- des réunions dont la périodicité et la longueur ont été décidées par l'enseignant(e) ou collectivement ;
- un fonctionnement de classe modifié par les décisions du conseil ;
- une organisation collégiale du travail ;
- une transformation du rôle de l'enseignant(e) dont le pouvoir est celui de gardien(ne) des lois : loi extérieure au groupe et loi propre au groupe. Pour ce qui est de la loi propre au groupe l'enseignant(e) est un recours pour les individus comme pour le groupe ;
- un rituel de fonctionnement qui garantit l'efficacité du conseil, de la prise de parole. Ce rituel est aussi un garde-fou face à la manipulation de groupe ;
- l'ordre du jour établi durant la semaine ou avant la réunion ;
- les lois dont le maître est le garant : respect d'autrui et droit de chacun à la parole de façon ordonnée, bases fondamentales et irrécusables de ces lois.

Une autre forme de conseil, spontanée et non institutionnelle, existe. Elle est liée à l'introduction d'un nouvel outil ou d'une pratique comme la correspondance, la recherche libre en groupes, par exemple.

Le conseil a alors un rôle d'organisation des activités du projet, de régulation de la vie du groupe à l'intérieur de ces activités. Le conseil, parce qu'il est un lieu où s'organise la gestion du temps, mais aussi parce que sa durée et sa planification sont régulières, permet une gestion efficace du temps.

Ainsi les moments d'activité et ceux de prise de parole sont clairement délimités. Le travail de l'expression orale y gagne en efficacité lui aussi. Il est fort possible que cette forme de conseil soit antérieure dans le temps au conseil institutionnel. Elle constitue une sorte de « premier jet », de « galop d'essai ». En outre, elle permet de responsabiliser les jeunes « en douceur » autour d'enjeux précis et ciblés. La pratique du conseil institutionnel, parfois déstabilisante pour eux en regard de leurs habitudes, est ainsi rendue moins déroutante, moins artificielle, moins étrangère à leur représentation initiale du travail produit à l'école. C'est un premier pas vers une prise de conscience du jeune, par lui-même, du rôle qu'il a à jouer dans la communauté scolaire. Or, il est capital de ménager des paliers, des étapes dans la découverte de ce rôle, des droits et devoirs qui l'accompagnent. Ces étapes doivent élargir peu à peu le champ sur lequel le jeune/le groupe débat et statue. Sans cette approche progressive, on risque de voir pérenniser l'élève-délégué-potiche qui ne connaît pas réellement la nature de son mandat ni les moyens de l'exercer au mieux des intérêts de ceux qui l'ont élu.

Difficultés, problèmes divers

Les jeunes en échec sont souvent très mal à l'aise dans la structure dont ils ont l'habitude d'ignorer les règles. Les confronter à un conseil, lieu de parole nouveau pour eux, peut les déstabiliser, ou les amener à considérer le conseil comme une arène où le plus fort impose sa loi.

Il y a souvent méprise au début sur la nature et le rôle du conseil. Il peut arriver qu'un ou plusieurs enfants s'approprient cet espace de liberté de parole et de décision et y jouent le rôle de celui qu'ils croient être le « maître » de la classe. Cet essai de prise de pouvoir s'accompagne d'une caricature du rôle de l'enseignant(e). Il sera essentiel pour lui de canaliser cet essai de prise de pouvoir dans un sens positif pour l'individu et le groupe en ramenant l'intervention aux règles indiquées plus haut. Il semble que cette situation apparaisse fréquemment, surtout chez ceux qui découvrent le conseil.

Par ailleurs, le rôle du conseil serait minime s'il s'en tenait à la seule gestion des conflits personnels. Ceux-ci doivent être réglés et souvent font l'objet des premières séances. Mais **une organisation stricte du temps, la mise en projet du groupe, la pratique de méthodes de travail personnalisées** font apparaître très vite d'autres problèmes dont la résolution, tout en tenant compte des conflits de personnes, va les dépasser. Le conseil devient alors un organisme de régulation et de gestion du travail, voire de propositions. La planification du travail (gestion de l'emploi du temps par exemple) et la réalisation de projets sont de nouveaux centres d'intérêt autour desquels fonctionnera le groupe.

La création et l'application de sanctions destinées à ceux qui ne respectent pas les lois du groupe posent des problèmes réels. Il faut se garder d'une théâtralisation excessive qui transforme le jeune incriminé en martyr du groupe.

Il ne faut pas non plus tomber dans un laxisme qui garantit l'impunité aux manipulateurs ou aux dictateurs en herbe, comme aux parasites. Un système d'avertissements peut être une solution moyenne s'il est appliqué avec rigueur et détachement. La sanction dans ce contexte n'est pas une brimade, elle doit être efficace dans le sens où celui qui la subit est mis sur la touche pour un temps mais a toujours la possibilité ensuite de revenir au groupe.

Une pratique comme celle de J. Korczak, le « tribunal d'enfants », montre bien toutes les facettes du problème, ses limites et ses aspects positifs.

Le prosélytisme de certains jeunes peut porter tort au groupe et à son fonctionnement. Si la règle de réserve souvent érigée en loi fondamentale est transgressée, des dissensions au sein du groupe-classe apparaissent. Ces dissensions ont un écho chez les adultes, car la pratique du conseil n'est pas toujours bien comprise par les collègues qui y voient laxisme, manipulation, démagogie et parfois désir d'intervenir dans leur propre pratique.

Ces craintes des collègues peuvent se concrétiser par une attitude très répressive à l'égard de la classe ou des individus qui auront voulu transposer ailleurs le type de fonctionnement qu'ils connaissent en classe coopérative.

Ces difficultés ne sont pas toujours prévisibles ni contrôlables car elles trouvent leur source dans une parole extérieure à la classe.

Il est donc nécessaire de circonscrire très nettement le champ d'application du conseil. Le conseil traitera des problèmes apparus dans le

groupe à l'intérieur du cadre horaire propre au professeur. Si d'autres enseignants sont intéressés, le conseil pourra dans ce cas se tenir dans plusieurs lieux et son efficacité en sera accrue.

Le nombre croissant d'élèves dans chaque classe modifie, et souvent entrave, le bon fonctionnement du conseil. Si, jusqu'à un seuil de vingt à vingt-trois élèves, on peut seul essayer de mettre en place cette structure, au-delà de vingt-cinq élèves les dérives possibles sont trop importantes. La seule solution semble être un fonctionnement préalable, en petits groupes qui préparent le conseil avec l'aide de plusieurs adultes. Cela suppose un accord entre les adultes, donc **une équipe pédagogique et un horaire adapté**. Les techniques de gestion de groupe s'apparenteront parfois à celles de la gestion participative. Mais ce point matériel ne doit pas être sous-estimé ni négligé sous peine d'échec retentissant.

Dans la forme « spontanée » du conseil, les prises de paroles étant limitées à un projet bien précis, le travail de l'expression orale l'est alors lui aussi.

D'autre part, les décisions autour d'un projet, prises lors du conseil, entraînent souvent une distribution des tâches que s'engagent à réaliser les uns et les autres. Le non-respect de ces engagements crée des difficultés. Il renvoie sans doute à un problème de motivation. Il faudrait être très vigilant quant aux motivations qu'on croit voir s'exprimer autour du projet : un petit noyau de la classe n'est-il pas seul intéressé ? L'intérêt ne va-t-il pas être éphémère ? Pour s'en assurer, mieux vaut commencer par des tâches modestes, réalisables dans de courts délais. Il ne faut pas non plus négliger de prévoir, lors du conseil, que les travaux effectués et le respect des délais seront normalement évalués.

Les effets

La pratique du conseil institutionnel permet de vérifier les hypothèses avancées à savoir :

- rendre effectif le passage d'un règlement des conflits personnels à la gestion réelle des apprentissages didactiques ;
- créer et respecter des règles de vie ;
- permettre au groupe de se reconnaître en tant que structure qui vit et fonctionne ;
- développer par sa pratique progressive la prise de parole ;
- prendre en charge le travail individuel et collectif sans en négliger les interactions ;
- éduquer le groupe par le biais de l'éducation de chacun.

Dans sa forme « spontanée », le conseil permet de transformer ce qui n'est souvent au départ que le projet de l'adulte seul, en projet de toute la classe. Les échanges qu'il suscite, les idées tout à fait originales, ou inattendues pour l'enseignant(e), dont les enfants l'enrichissent, permettent ce glissement progressif. Le conseil dans sa forme même permet l'utilisation positive de toutes les énergies individuelles et préserve de toute uniformisation stérile. En effet, lors du conseil, chaque individu peut véritablement émettre des propositions et de leur confrontation naissent quelquefois des solutions à des problèmes auxquels l'adulte, dans sa solitude et de son seul point de vue, n'avait pu en imaginer l'issue. De là pour lui un sentiment de « confort » qu'il retrouve grâce à la clarté de l'organisation du temps, à laquelle oblige le conseil.

L'institutionnalisation du conseil appelle une grande rigueur et une approche préparatoire de la part de l'adulte qui la proposera. Pour reprendre la formule de C. Freinet, adressée aux débutants : *« Ne vous lâchez pas des mains avant de toucher des pieds, procédez progressivement à un rythme qui sera fonction de vos propres possibilités techniques et du milieu aussi. »* (In *Conseil aux jeunes*, p. 135)

Conclusion

Il est souvent question actuellement de « nouvelle citoyenneté », notion dont les jeunes devraient prendre conscience et dont l'exercice en ferait des partenaires à part entière de la communauté scolaire et, partant, de la vie active.

La pratique continue du conseil – pour reprendre notamment les analyses de F. Oury et A. Vasquez (in *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*, p. 463 à 512) permet aux enfants de se forger une identité en référence à **des règles de vie**, à l'exercice **de pouvoirs et de responsabilités**, à **des apprentissages didactiques**. Quelle meilleure préparation à une vie de citoyen ? En outre, l'adulte de par sa fonction de recours et de régulateur va se trouver confronté à des situations souvent nouvelles et formatrices pour lui aussi.

L'étude de l'évolution de l'adulte dans cette structure nous semble un objet qu'il serait bon d'examiner. L'analyse des interactions et rejets/enrichissements mutuels du groupe et de l'individu adulte dans sa pratique d'enseignant serait certainement profitable et reste sans doute encore à faire.